PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Septembre 2026

Convocation : le 19/09/2026 En exercice : 11 Présent : 10 Votant : 11

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Marc GARREAUD, Maire.

Etaient présents : MM. GARREAUD M., PICARD A., HADJIGANEV D., WAPPLER J-C., CAROUGE E, HENNEBERT P., FLAMENT J-J., DURIEUX B., LECONTE C., GAREL H.

Absente excusée : Mme METAYER M. (procuration à DURIEUX B.).

Absent non-excusé : Néant.

Secrétaire de séance : Mme DURIEUX B.

Ordre du jour :
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 05/06/2026.
- Horaires et tarif du Marché de Noël.
- Délibération d'instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation.
- Délibération pour le transfert ou non des pouvoirs de police du Maire au Président de la CDC Pays de Conches.
- Demande d'autorisation de passage et de balisage d'un chemin de pèlerinage.
- Questions diverses.

I – APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 05/06/2026

Aucune remarque n'ayant été formulée le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 05/06/2026.

II – HORAIRES ET TARIF DU MARCHE DE NOEL

Danielle HADJIGANEV propose d'ouvrir le Marché de Noël de 9h à 14h au lieu de 9h à 17h. En effet elle remarque chaque année que ce marché fonctionne le matin et il y a peu de monde l'après-midi.
Après discussion le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les horaires pour les mettre de 9h à 16h sans changer le tarif actuel.
Jean-Jacques FLAMENT va demander à l'Association des parents d'élèves si cela les intéresse d'organiser une bourse aux jouets dans la salle des fêtes le même jour.

III – DELIBERATION D'INSTAURATION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Par délibération du Conseil Municipal du 04/09/2017, la Commune a instauré la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV).
L'article 108 de la loi de finances pour 2026, retranscrit à l'article 1406bis du Code Général des Impôts, instaure la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) à compter de 2027 afin de remplacer la THLV qui deviendra sans objet au 31/12/2026.

La différence entre les 2 dénominations se retrouvera dans le taux appliqué. En effet celui-ci sera décorrélé de la Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires (THRS) et aura un taux indépendant voté librement par le Conseil Municipal avant le 15/04/2027, dans la limite de 50%.

Pour information le produit 2026 de la THLV est estimé à 1 813 €.
En cas de vote du taux maximum et sous réserve que les bases restent identiques, ce produit pourrait être porté à 8 250 € pour la TVLH en 2027.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'instauration de la TVLH à compter de 2027.

IV – DELIBERATION POUR LE TRANSFERT OU NON DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE AU PRESIDENT DE LA CDC PAYS DE CONCHES

Par délibération du Conseil Municipal du 17/06/2024, la Commune s'était opposée à ce transfert de compétence.
Ce transfert est automatique mais suite au renouvellement du Conseil Communautaire, les Maires des communes membres peuvent s'opposer à ce transfert dans un délai de 6 mois suivant l'élection du Président.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision du Maire de s'opposer à ce transfert par arrêté.

V – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE ET DE BALISAGE D'UN CHEMIN DE PELERINAGE

L'Association « les compagnons de la petite fleur » a pour vocation de concevoir, tracer, promouvoir et entretenir un chemin de pèlerinage, depuis Paris jusqu'à la Basilique Sainte Thérèse de Lisieux.
Ce chemin passerait par notre commune et l'association sollicite notre autorisation pour baliser le tracé sur certaines voies communales.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le balisage de ce chemin de pèlerinage sur la commune et charge le Maire de signer la convention.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe les membres présents de l'achat de ventilateurs pour l'école qui seront financés par une subvention d'EDF selon le « dispositif été 2026 ».
Le montant de la facture est de 1 484.10 € pour 10 ventilateurs (2 par pièce).

- Le Maire informe les membres présents du remplacement de l'horloge électronique de l'Eglise qui ne marchait plus depuis une coupure d'électricité en Juin 2026.
Le montant de la facture est de 1 800 € avec un remboursement de Groupama de 1 550 € (franchise de 250 €).

- Corinne LECONTE a plusieurs questions notées sur le cahier de préparation à la réunion :
* Est-ce que des récupérateurs d'eau de pluie peuvent être installés sur l'école ou la Mairie.
Le Maire prévoit d'en installer sur les bâtiments derrière la Mairie quand les toitures seront refaites, par contre pour l'école ce n'est pas possible pour des raisons d'hygiène avec les enfants.
* Est-ce que la Place André Fouquet peut être végétalisée.
Le projet parait compliqué car nous avons le Marché le Dimanche matin et le parking principal de la commune le reste de la semaine.
* Proposition de dépoussiérer les statuts de l'Eglise.
M. GARREAUD, P. HENNEBERT, J-J. FLAMENT, J-C. WAPPLER, D. HADJIGANEV et H. GAREL se portent volontaires pour effectuer ces travaux sous la direction de C. LECONTE.
Une date sera à prévoir dans les prochains mois en fonction de la disponibilité de chacun.
* Association de médecins proposant des permanences en fonction des besoins.
Le Maire et les Conseillers trouvent l'idée intéressante, Corinne est chargée de contacter l'Association afin d'avoir des informations complémentaires.

La Secrétaire de séance,
B. DURIEUX

Le Maire,
M. GARREAUD